

**COMMUNE DE SAINT AUBERT**

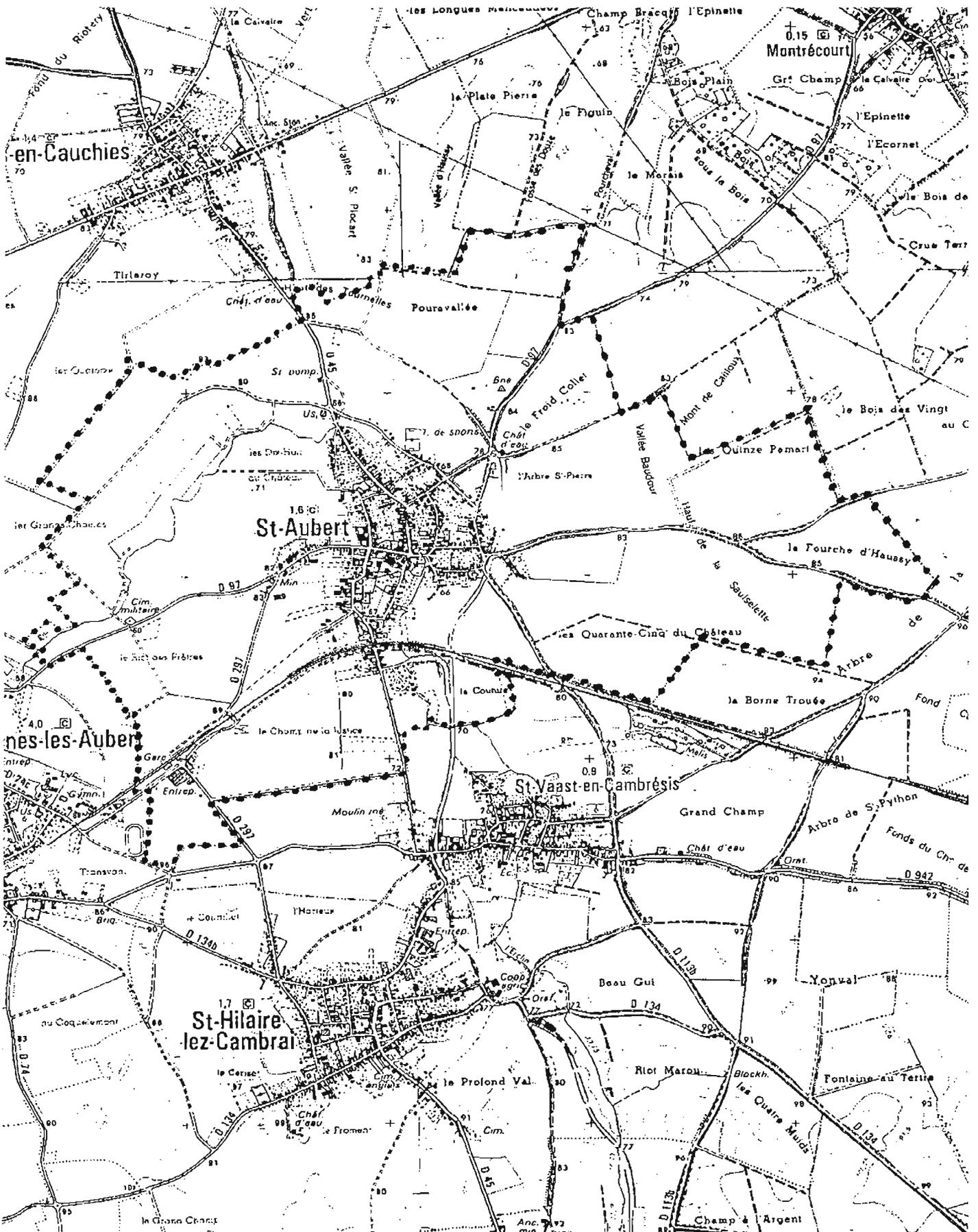
**CANTON DE CARNIERES**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**OCTOBRE 1990**

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

# PRESENTATION DE LA COMMUNE

## ***PAYSAGE***

Saint Aubert, commune rurale de 1500 habitants, voit comme beaucoup d'autres communes du Cambrésis, sa population diminuer progressivement.

L'activité essentiellement agricole s'est installée sur un site au relief vallonné, traversé par un cours d'eau : l'Erclin.

La présence de ce ruisseau a permis le développement d'une végétation de zones humides constituée en partie de saules têtards, peupliers ou aulnes qui atteignent parfois un beau développement naturel.

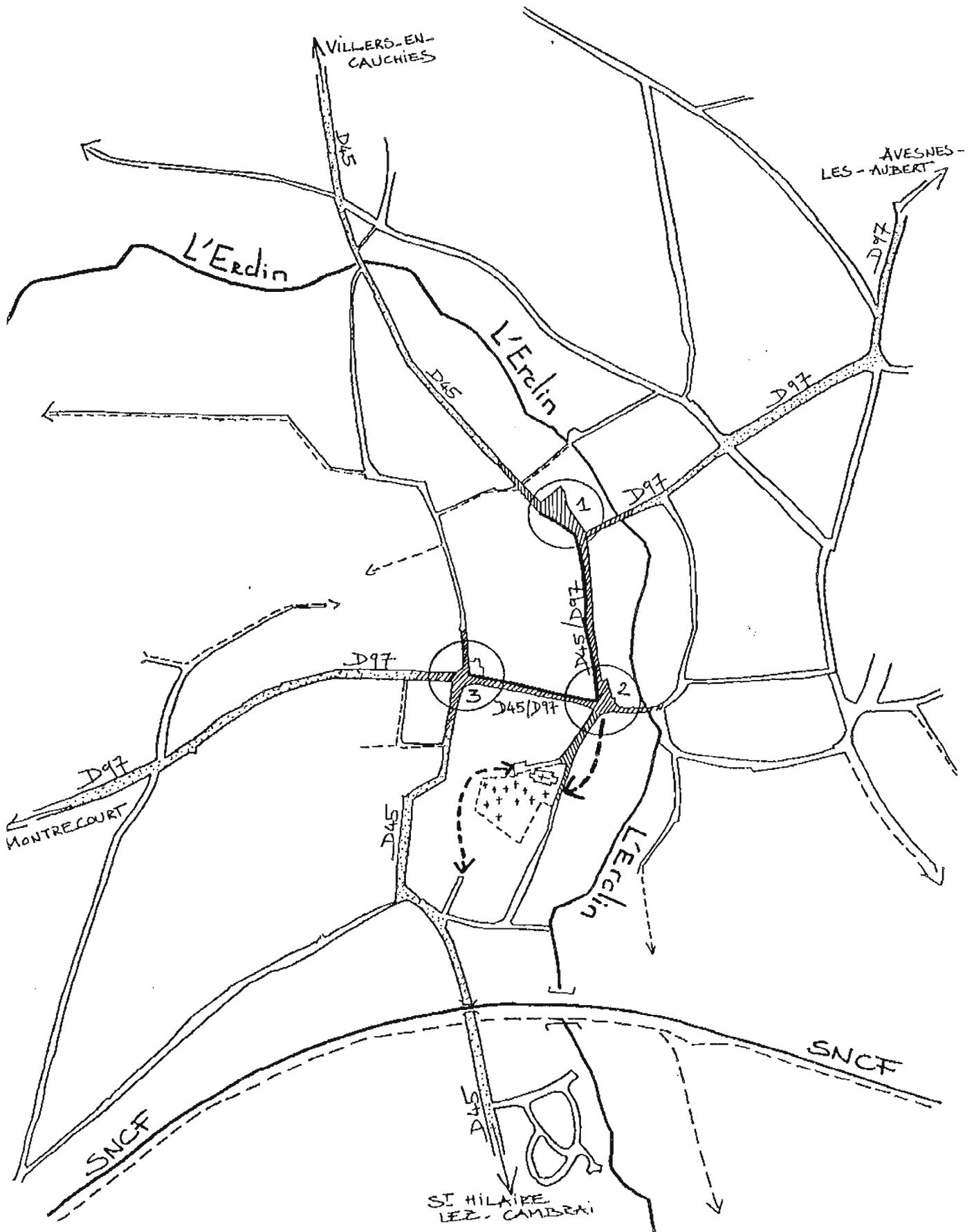
L'Erclin approche cependant un tel degré de pollution qu'il reste perçu comme un élément négatif par les habitants : les mauvaises odeurs qu'il dégage, la qualité médiocre de l'eau, les berges inaccessibles, laissées à l'état de friche : autant d'éléments qui ne contribuent pas à la qualité de l'environnement.

La construction récente d'une station d'épuration et un projet de curage de l'Erclin envisagés au niveau intercommunal, seront peut être le début d'une revalorisation paysagère en profondeur de cette commune.



*Bouquets de saules, révélateurs de la présence de l'Erclin*

URBANISME : RESEAUX...



## **URBANISME**

Le coeur physique et centre administratif du village, se caractérisent par la faible densité du bâti.

L'église, entourée du cimetière semble avoir fait la place nette autour d'elle. Ce centre vide a vu quelques "verrues" se greffer de façon anarchique et peu pensée, comme cette implantation récente du C.P.I. (centre des pompiers) sur un terrain appartenant à la commune, jouxtant le bâtiment du presbytère, et non loin de la Mairie.

La partie plus vivante et commerciale de Saint Aubert, se regroupe plutôt le long de l'épine dorsale (rue Pasteur, rue Sadi Carnot qui constituent le tronc commun de deux départementales).

L'isolement du réseau routier de Saint Aubert laisse transparaître une certaine complexité dans la configuration des voies, qui s'explique en partie par les accidents du relief et la présence de l'eau. Nous sommes loin des profils typiques aux villages du Cambrésis qui ménagent des rues larges aux vastes trottoirs.

Les deux départementales (D.45 et D. 97) qui traversent la commune se rejoignent pour ne former qu'une dans la traversée du centre, ce qui n'est pas pour faciliter la fluidité du trafic, gêné de surplus par la présence des automobiles stationnant le long de la chaussée.

D'autre-part, un manque de clarté dans la signalisation routière au niveau du changement brusque de direction des deux départementales sur leur partie commune (carrefour de la place Basquin Lasselin, cf. n° 2 sur le plan) n'arrange guère le repérage dans la traversée de la commune.

Des solutions de création de voies de dessertes ou contournement de ce centre ne sont pour l'instant pas envisageables : les voies "parallèles" (rue Narcisse, rue J.J. Rousseau), susceptibles de supporter un éventuel délestage, présentent des configurations tortueuses, des goulots d'étranglements.

**Ce réseau routier, certes complexe, offre néanmoins l'intérêt d'éviter une traversée rapide de la commune, donc des problèmes liés à la sécurité du piéton.**

Une intervention sur l'espace public (trottoirs, plantations, stationnement, choix d'un mobilier urbain et d'une signalisation routière cohérente) aidera à clarifier la lisibilité de ces espaces du centre



## ***PATRIMOINE ARCHITECTURAL***

Le village de Saint Aubert accueille de nombreuses architectures de qualité.

On dénote la présence de nombreuses fermes traditionnelles du Cambrésis, s'organisant autour de cours intérieures.

L'église, reconstruite en 1922, a gardé des parties d'origine datant des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> siècles. Elle a été classée Monument Historique.

De nombreuses chapelles, disséminées aux entrées principales du village, les restes d'un ancien moulin du 16<sup>ème</sup> siècle, les traces d'un ancien château près de l'église... Tout un patrimoine architectural qu'il convient d'estimer et de faire valoir.

Au niveau des équipements publics, la commune dispose de deux écoles publiques, d'une salle des fêtes, d'une bibliothèque, d'un foyer pour personnes âgées, d'un terrain de foot...





# THEMES DE L'ETUDE

L'étude permettra de dégager trois centres d'actions :

## **1 : EN PRIORITE, TRAVAIL SUR LA RESTRUCTURATION DU CENTRE :**

Le secteur concerné s'étend de la place de la République aux abords de l'église et il comprend le tronc commun des deux départementales (D 45 et D 97 ).

## **2 : INTERVENTIONS PUREMENT PAYSAGERES :**

- Mise en valeur des berges et des points de franchissement de l'Erclin.
  
- Paysagement du terrain de foot et du futur plateau sportif.
  
- Préverdissement du site de la décharge publique.
  
- Mise en valeur des chemins de randonnée.

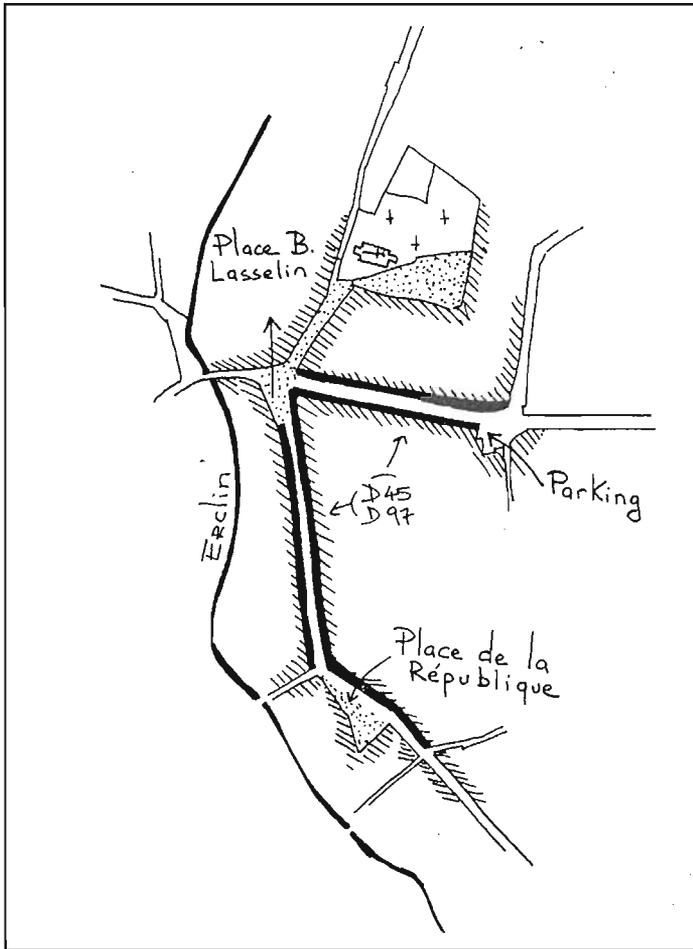
## **3 : SENSIBILISATION DE LA POPULATION.**

Une étude générale de la commune sera établie par le bureau d'étude (architectes, paysagistes...) choisi par la Municipalité.

L'analyse de l'évolution historique, économique et urbanistique de la commune ainsi que l'analyse paysagère (site, relief, végétation...) amèneront à la compréhension de l'état existant et permettront d'alimenter les futurs projets en donnant un sens aux interventions projetées.

Celles-ci pourront dans un deuxième temps faire l'objet d'un phasage dans le temps et les travaux seront ainsi réalisés progressivement en fonction des possibilités budgétaires.

# RESTRUCTURATION DU CENTRE VILLE



## RESTRUCTURATION DU CENTRE

Les espaces du centre nécessitent une restructuration afin d'être plus lisibles.

En effet, le statut des départementales est différent du statut de la rue de l'église par exemple : sur une voie, on traverse la commune, on cherche à aller vite, sur l'autre on accède aux équipements (poste, mairie, église..) ou aux logements. **Des usages différents qui ne sont actuellement pas différenciés spatialement, d'où un manque de clarté et de lisibilité que l'on ressent dans le centre.**

Au carrefour constitué par la place B. Lasselin par exemple, l'automobiliste non averti se trouve un peu dérouté face au changement brutal de direction des départementales. Toujours au niveau de ce carrefour, rien n'indique dans le traitement de la chaussée, que la rue de l'Eglise est une voie secondaire de desserte donc beaucoup moins fréquentée par l'automobile.

Quand au piéton, il n'est pas roi : le bitume vient couvrir uniformément tout l'espace public, envahissant chaussée, trottoirs et places. Ces dernières laissent une bien trop grande place à l'automobile en accueillant sur leur quasi totalité le stationnement et laissant ainsi peu de chance de voir l'émergence d'autres usages et pratiques sociales ; en un mot, d'un peu plus de vie.

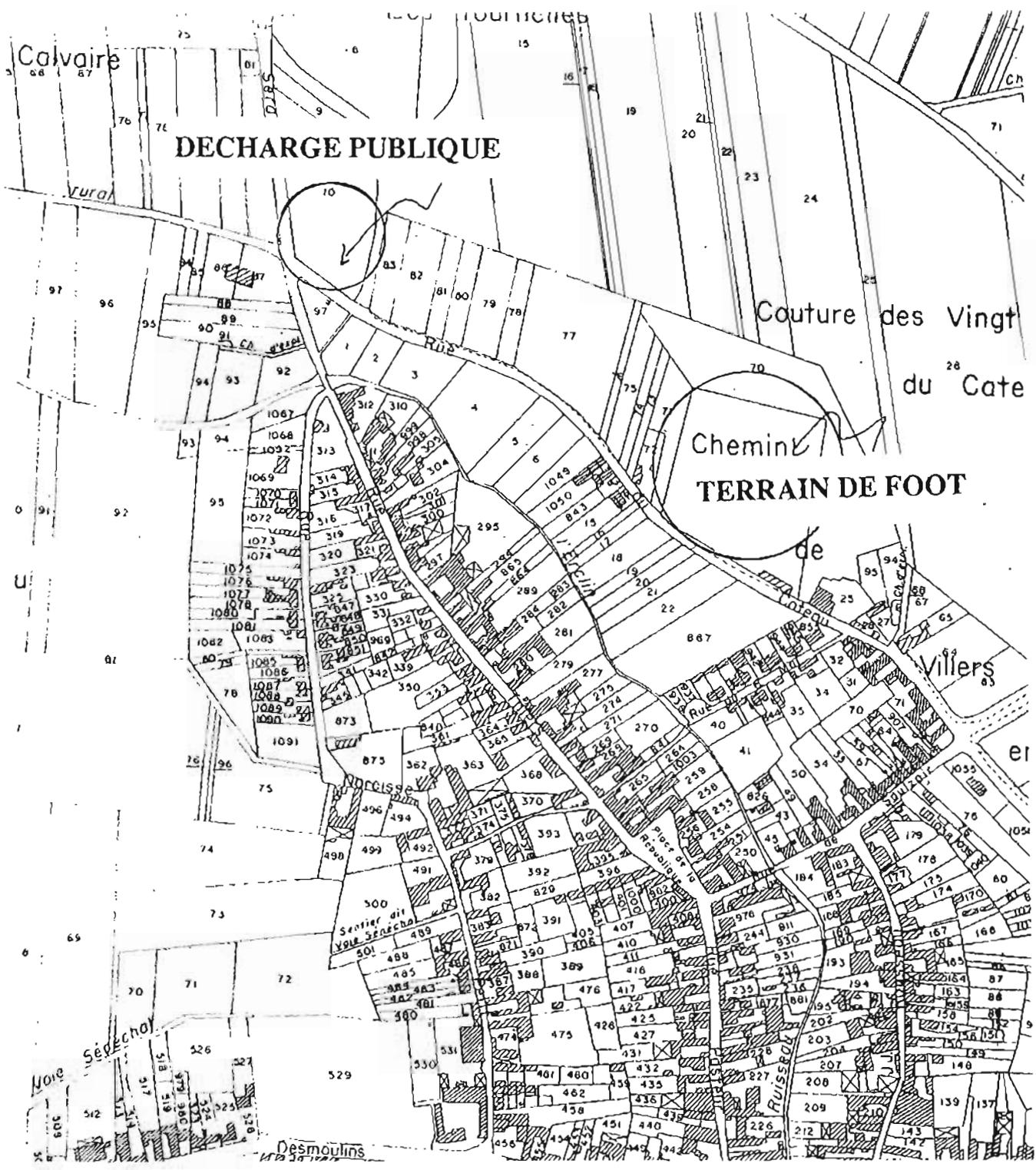
**L'étude devra analyser finement les caractéristiques physiques et fonctionnelles de ce centre, avant de proposer des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des usagers de la rue et des places : un espace plus à l'échelle du piéton ; un meilleur repérage pour l'automobiliste.**

Il semblerait judicieux que le traitement piétonnier s'attache à raccrocher à la place B. Lasselin (que l'on peut considérer comme le centre de la commune) l'îlot très isolé que constitue l'église et son cimetière.

Les carrefours et places permettront de par un traitement approprié, l'articulation des rues.

Le choix des matériaux, du mobilier urbain, de la végétation..., matérialisant le projet, devront garder **la sobriété et une simplicité nécessaires à l'adaptation au milieu rural**. Avant tout, l'harmonie avec le patrimoine existant sera recherchée. (Exemple : utilisation de matériaux en accord avec la brique, de végétaux rustiques...).

**Des esquisses générales d'aménagement seront établies par le maître d'oeuvre sur l'ensemble du secteur concerné.**



# INTERVENTIONS PAYSAGERES

## PAYSAGEMENT DU TERRAIN DE FOOT

Les abords de l'actuel terrain de foot mériteraient une meilleure intégration dans la campagne environnante.

La Municipalité prévoit l'année prochaine l'extension du terrain sportif et la création de nouveaux équipements (tennis....).

Il semble donc prioritaire de s'intéresser à cette zone et de prévoir dès aujourd'hui sa possible extension paysagère.

Des esquisses d'aménagement sur ce site seront proposées par le maître d'oeuvre retenu par la commune.



## PREVERDISSEMENT DU SITE DE LA DECHARGE PUBLIQUE



L'entrée dans la commune sur la départementale 45 , en venant depuis Villers-en-Cauchies, se trouve dégradée dans sa partie qui accueille le site d'une ancienne décharge publique. Pourtant, ce site recèle des qualités paysagères : présence d'un léger relief qui domine le village et vue sur la coulée verte de l'Erclin ; En sortant du village, un beau mail d'arbres en diagonale conduit à une ancienne petite chapelle, et le site de la décharge, que l'on perçoit ici dans l'arrière plan, vient hélas défigurer ce paysage.

Il serait donc souhaitable de s'attacher à sa valorisation paysagère.

Un préverdissement pourrait être envisageable sur ce site, avant d'y inventer d'autres usages.



*franchissement piétonnier de l'Erclin*



*franchissement de l'Erclin au niveau de la place B. Lasselin*

## MISE EN VALEUR DES BERGES ET FRANCHISSEMENTS DE L'ERCLIN

La valorisation paysagère de l'Erclin dépendra nous l'avons vu, de la résolution première du problème lié à la pollution des eaux.

Ce cours d'eau induit une ligne forte dans le paysage ; celle-ci n'est pas due à la présence de l'eau, très peu perceptible en fait, mais à toute la flore qui a pu se développer le long des berges.

Les nombreux points de franchissement du ruisseau pourraient tous faire l'objet d'un traitement plus soigné : les gardes-corps métalliques sont souvent dégradés et les abords immédiats des ponts ou passerelles, laissés à l'état de friche.

Les différents partenaires impliqués dans cette étude (S.I.V.O.M., D.D.E., paysagistes...) s'attacheront à proposer un traitement paysager cohérent sur la totalité des berges, avec une attention particulière pour les franchissements.



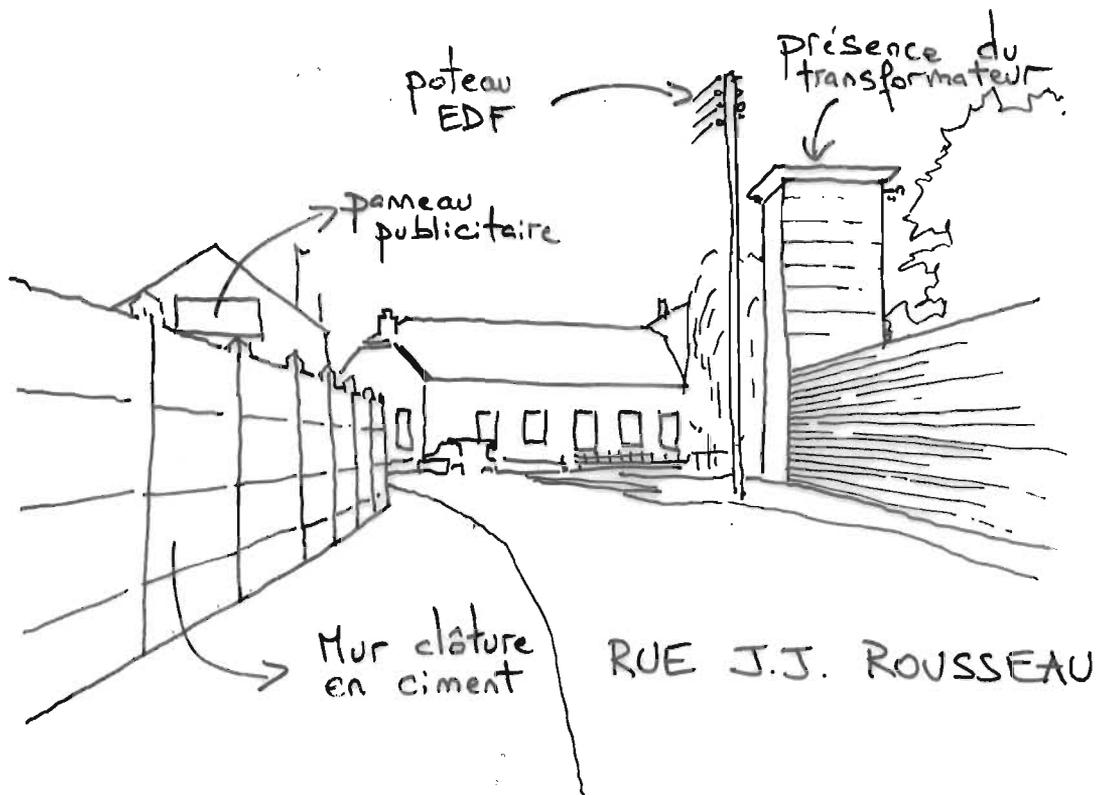
*Berges de l'Erclin*

## MISE EN VALEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE

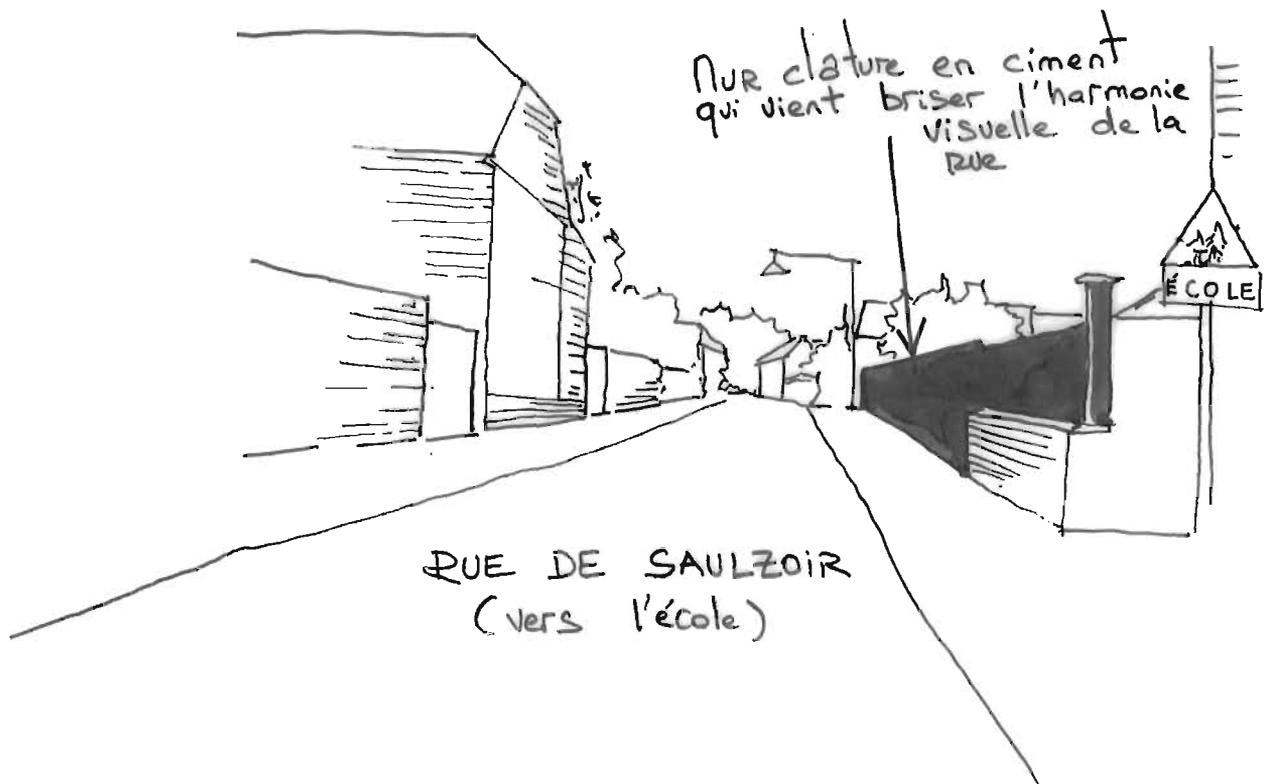
Les anciens chemins ruraux et voies ferrées désaffectées (il en existe deux à St Aubert) sont des supports qui nécessitent des interventions paysagères pour participer à la valorisation du cadre de vie.

Plantations, nivellement, marquage des départs et croisées de chemins par la végétation, entretien ...Des actions à mettre en place et qui peuvent rentrer dans l'étude du cadre de vie.





### ***ELEMENTS DEVALORISANT "L'ESPACE RUE "***



# SENSIBILISATION DE LA POPULATION

Le cadre de vie est l'affaire de tous.

Il est fondamental de sensibiliser les habitants à l'importance que peut prendre le traitement de la frange public/privé qui participe activement à une bonne perception de la rue.

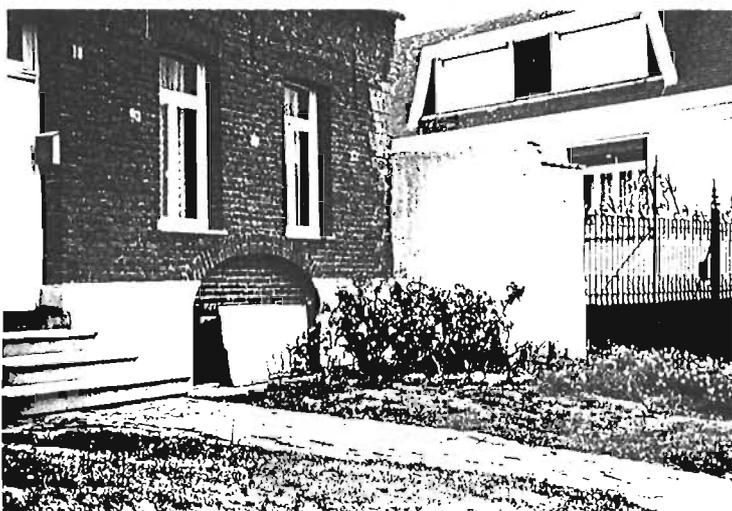
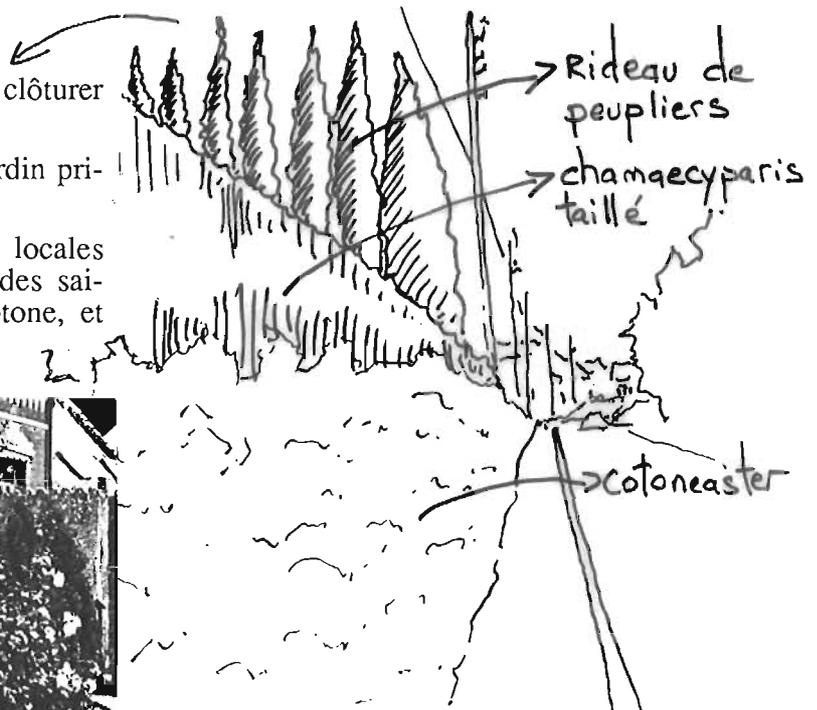
Les moyens à utiliser seraient l'établissement d'un cahier des charges à l'usage des habitants dans lequel on trouverait des recommandations architecturales et paysagères : conseils au niveau des plantations, des constitutions des clôtures ...etc...La sensibilisation de la population peut se faire également par le biais des enseignants dans les écoles .

## Exemples d'applications possibles :

Utilisation de végétaux trop rigides pour clôturer une habitation et tenir un talus.

Rideau de peupliers : peu évocateur d'un jardin privé.

L'utilisation de haies champêtres, d'espèces locales en mélange amènerait une variété au gré des saisons, une perception de rues moins monotone, et conforterait l'image rurale de la commune.



Des pratiques au contraire à encourager :

Les plantations spontanées par les riverains de massifs fleuris sur la frange public/privé.

La rue est personnalisée ; elle devient appropriable par l'habitant.